



Filière d'encadrement : critères d'inscription du groupe cible des jeunes adultes

Les jeunes adultes constituent un **groupe cible secondaire**.

Age	18 à 25 ans
Critères du CM FP	<p>Les jeunes en question présentent au moins deux des problèmes suivants selon le service social :</p> <ul style="list-style-type: none">• mauvais résultats scolaires,• manque de motivation à se former,• comportement social déficient,• situation familiale compliquée,• soutien insuffisant de la part des parents ou de l'environnement social.
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none">• Chances de succès : une formation doit être réaliste. L'insertion professionnelle est actuellement la priorité absolue de la jeune personne et du service social.• Motivation et volonté de coopérer : la personne doit être prête à se faire suivre par son gestionnaire de cas et à la ou le rencontrer régulièrement.• Addiction : structure journalière, délais et engagements doivent être respectés même en cas de dépendance.• Obligations familiales : la participation à une solution transitoire ou à une formation est possible malgré les tâches de soins ou d'éducation à assumer. Le service social organise la prise en charge des enfants avec les personnes concernées.
Délai	<p>Les services sociaux communaux et régionaux inscrivent les jeunes adultes qui remplissent les conditions au CM FP dans les trois mois suivant leur admission à l'aide sociale, afin d'éviter qu'ils deviennent durablement tributaires d'une assistance.</p> <p>Les jeunes adultes qui bénéficient d'une aide sociale depuis quelque temps déjà peuvent aussi être annoncés au CM FP, pour autant que le service social (ou l'organisateur du programme d'occupation ou d'insertion) juge les conditions réunies.</p>

Avant toute inscription, le service social communal ou régional examine si les critères du CM FP et les autres points sont respectés. En cas de doute, le CM FP peut se charger de cette vérification, d'entente avec le service social. Il confirme définitivement que les conditions d'un accompagnement sont réunies après l'affectation de la personne au CM FP.